

Mot du maire



C'est déjà le mois d'août et la rentrée approche à grands pas ! Pour nous tous, c'est une période fort occupée, une période où plusieurs projets sont mis en place. Cette année ne fait donc pas exception, car le dynamisme de notre communauté n'a rien perdu de sa vigueur.

De voir que, partout dans notre ville, les gens se mobilisent et s'activent autour de différents projets est un constat toujours agréable et positif. Que ce soit dans le domaine récréatif, culturel, sociocommunautaire ou autre, vous êtes nombreux à prendre part à la vie de notre communauté.

En tant que citoyen d'abord, j'estime qu'habiter une ville où l'esprit d'action et de partage est si présent est une chance. En tant que maire, c'est un réel plaisir et une source de motivation que de collaborer avec vous à tous ces projets qui définissent, jour après jour, la qualité de vie à Terrebonne. Et c'est aussi le cas pour tous les membres du conseil municipal.

D'ailleurs, mes collègues se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée. Sachez que votre travail est grandement apprécié par vos concitoyennes et concitoyens. Ensemble, continuons à faire de notre ville, un lieu où il fait si bon vivre !

Jean-Marc Robitaille
Maire de Terrebonne

Actualité

La Fête des bénévoles le samedi 15 septembre

Activité de reconnaissance des bénévoles – gratuit

La Ville de Terrebonne souligne comme par les années passées le travail de nombreux bénévoles engagés au sein des organismes du milieu. Cette activité de reconnaissance réunira près de 1 800 bénévoles dévoués au sein de notre communauté ! L'activité aura lieu au Collège St-Sacrement, 901, rue St-Louis, le samedi 15 septembre prochain.

Cette année, vous serez conquis par les représentations de Dominic Paquet et de Sylvain Cossette.

Les billets seront distribués à la présidence de votre organisme.





La Ville de Terrebonne démarre une démarche qui mènera à l'élaboration d'une politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées

Cette année, la Ville de Terrebonne fait le bilan des six années de son Plan Action Famille Terrebonne. Piloté par la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, ce plan d'action a été l'un des tout premiers à être mis en place par la Ville de Terrebonne, signe de son engagement concret à faire de Terrebonne la ville famille par excellence au Québec ! Comme pour l'ensemble des politiques et plans d'action municipaux, la politique familiale et son plan d'action avaient été le fruit d'un travail de concertation avec, notamment, les organismes du milieu.



À la fin du mois de mai, nous avons d'ailleurs dressé un bilan de ces six années du Plan Action Famille Terrebonne. Pour tous les détails, consultez le site ville.terrebonne.qc.ca. Par ailleurs, d'autres étapes viendront encadrer l'élaboration d'une nouvelle politique familiale. Et si la famille s'agrandissait ? Et si l'on en parlait ? C'est à suivre très bientôt alors que la Ville travaille à sonder ses partenaires et la population afin de dégager les préoccupations centrales pour la future politique familiale ! La population sera amenée à se prononcer sur divers enjeux par l'entremise d'un sondage qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Des sondeurs seront également présents dans divers événements publics afin de permettre à plus de citoyennes et de citoyens de contribuer avec leur point de vue. À suivre !

Formation

Des formations stimulantes sont offertes cet automne au Centre St-Pierre à Montréal. En voici quelques-unes :

Centre St-Pierre

- **18 octobre**
Gouvernance, gestion et planification
- **26 octobre**
Prendre la parole en public : ça s'apprend !
- **28 octobre**
Rémunérer équitablement les employés
- **1^{er} novembre**
Le rôle du CA dans la gestion de l'organisation
- **9 novembre**
Superviser une équipe de travail
- **16 novembre**
Gestion et financement de projets - Niveau 1

Pour inscription

par téléphone au 514 524-3561 poste 600
ou www.centrestpierre.org

Les organismes reconnus 2012

Trente-deux organismes ont été reconnus depuis le printemps 2012 afin de desservir la population de la Ville de Terrebonne.

- ABC des Manoirs
- Antenne universitaire du 3^e âge université de Sherbrooke-MRC des Moulins
- Association de ringuette des Moulins
- Association des artistes en arts visuels de Terrebonne
- Association du hockey mineur de Lachenaie
- Association régionale de football Laurentides-Lanaudière
- Club de l'âge d'or Lachenaie
- Club de patinage de vitesse région Lanaudière
- Comité des loisirs George VI
- Club optimiste escape MRC Les Moulins
- Club optimiste de Terrebonne
- Comité d'aide aux Plainois
- Coopérative d'habitation des Moulins
- Croix-Rouge des Moulins
- Dysphasie Lanaudière
- École Taekwondo Intégral Ji Do Kwan Terrebonne
- Fondation Bon Matin Jeannine Cossette
- Gala du Griffon d'or
- Garde Lachenaie Inc.
- Garde paroissiale St-Louis de Terrebonne
- Je partage ma culture
- La maison des aînés de Terrebonne
- Les Amis de la photo
- Les amis Lamater
- Les magiciens de la pétanque des Moulins
- Les rentiers de La Plaine
- Ligue de hockey balle junior du Québec
- Ligue des sages de Terrebonne
- Ordre fraternel des Aigles Aire 3981
- Projet F.E.L.I.X.
- Tous les Enfants de l'Autre Monde
- Vision dentaire internationale

Vous avez accès à diverses formes de soutien financier pour les organismes

- Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires
- Programme d'aide financière pour le soutien aux opérations
- Programme d'aide financière pour la création de nouveaux organismes
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiment
- Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable
- Programme d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux
- Programme d'aide financière pour les fêtes anniversaire de fondation
- Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités à caractère familial
- Programme d'aide financière pour le soutien des élites sportives et culturelles

Un comité se rencontre 4 fois par année pour évaluer les demandes et faire les recommandations au comité exécutif. Si vous désirez déposer une demande, voici les dates auxquelles vous devez déposer vos demandes à votre répondant :

1^{er} septembre 2012

1^{er} novembre 2012

1^{er} avril 2013

1^{er} juin 2013



Bénévole en action

Monsieur Dany Roy

« J'ai commencé mon implication comme bénévole en 1998.

C'était le moment de l'année où le club de patin préparait le spectacle de fin d'année. Comme j'aime m'impliquer, j'ai tout de suite donné mon nom pour monter les décors, la scène et tout le reste. L'année suivante, je siégeais sur le conseil d'administration du C.P.A. Terrebonne. Ça fait maintenant 14 ans que je m'implique auprès de la jeunesse de Terrebonne. J'ai beaucoup appris sur le plan personnel de cette expérience et surtout côtoyé des gens extraordinaires. »

Prix Hommage bénévolat-Québec

Dites-lui merci!

La 16^e édition du prix Hommage bénévolat-Québec est maintenant lancée. Un maximum de 40 prix seront remis à des bénévoles et à des organismes dans trois catégories : « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson », « Bénévole » et « Organisme ». Deux prix distinctifs s'ajoutent, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans celui de la culture. La période de mise en candidature se termine cette année le **12 décembre 2012, à 16 h**.

Saviez vous que...

La date limite de réservations de plateaux est déjà passée, nous devons avoir reçu toutes vos demandes relatives aux réservations de plateaux pour l'automne 2012 et l'hiver 2013.

Le délai requis pour effectuer des demandes ponctuelles est fixé au **jeudi midi précédent** votre semaine d'activité, exemple si vous avez une rencontre de C.A. prévue le lundi 10 septembre, vous devez avoir fait votre réservation **avant le jeudi 6 septembre** à midi et ce, auprès de votre répondant afin d'assurer le délai requis pour la réservation.

De plus, si vous décidez d'annuler votre activité pour diverses raisons, congés fériés ou autres, veuillez aviser votre répondant au moins 24 heures à l'avance, sans quoi vous pourriez encourir des frais de 50 \$.

Enfin, complétez toutes les informations pertinentes à vos réservations : date, heure, local, etc. Il sera plus facile pour notre équipe de procéder à vos réservations.

QUIZ*

1. Le contenu des lettres patentes peut être modifié sans contrainte ?
 Vrai Faux
2. Le nombre de personnes administratrices doit être fixé dans les lettres patentes ?
 Vrai Faux
3. Les règlements généraux sont prévus et exigés par la Loi sur les compagnies ?
 Vrai Faux
4. En cas de divergence entre les lettres patentes et les règlements généraux d'une organisation, c'est l'acte constitutif qui prévaut.
 Vrai Faux

Voir réponses page 4

*Sources :

- *Boîte à outils sur la gouvernance démocratique Comité sectoriel de la main-d'œuvre économie sociale et action communautaire (2007) – Conçue avec le Centre de formation populaire, le Centre St-Pierre et Relais-femmes.*
- *Martel, P. (1996) Administrateur de corporations sans but lucratif : le guide de vos droits, devoirs et responsabilités, Montréal, Wilson et Lafleur Martel Itée.*

L'équipe

L'équipe du Service du soutien à la vie associative vous souhaite une belle rentrée et bon succès dans la réalisation de vos activités !

N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et commentaires à propos de ce bulletin au 450 471-8265

- Raymond Berthiaume (poste 1364)
raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca
- Nicole Meunier (poste 1258)
nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca
- Véronique Moreau (poste 1545)
veronique.moreau@ville.terrebonne.qc.ca
- Jean-François Lévesque (poste 1334)
jeanfrancois.levesque@ville.terrebonne.qc.ca

Prenez note que les bureaux de la Direction du loisir et de la vie communautaire seront fermés les lundi 3 septembre 2012 et 8 octobre 2012.



La Chronique

La gestion participative

Cette approche de gestion se rapproche de la vision des organismes communautaires autonomes en général. À titre d'administrateurs, vous souhaitez tous vivre une saine gestion et une vie démocratique active ! « L'approche participative consiste à coordonner tout en favorisant l'écoute, l'implication et la communication entre les membres, elle favorise la participation de tous de façon équitable en fonction des forces et des limites de chacun. Cette approche demande une grande ouverture de la part des gestionnaires et des administrateurs qui y sont associés. » Ce style de gestion requiert notamment du temps, de l'écoute, de la flexibilité, de l'ouverture, de la patience, et surtout la capacité à laisser la place... L'idée est de travailler pour le bien commun de tous, du groupe, et non pas pour son intérêt personnel ! Le leadership est aussi un ingrédient essentiel à ce style de gestion mais il doit être rassembleur et porteur ! Ainsi, il faut savoir composer avec les différences de chaque personne et tirer profit de l'expérience de chacun. Justement, il faut aller au-delà de nos propres frontières, voir nos propres limites (chose pas toujours facile lorsqu'on apprend à jouer notre nouveau rôle d'administrateur). Ouf ! que d'investissement pour faire avancer un dossier. Enfin, il faut travailler en mode collaboration et faire confiance à ses collaborateurs, collègues et partenaires, chacun contribue à sa façon ! C'est ainsi qu'on passe du « je », au « nous », au « ensemble » et que finalement, nous pouvons dire : « ensemble, nous réalisons de bien grandes choses ! »

Tiré et inspiré de : <http://www.goudreaucommunications.com/gestion/mes-outils-de-gestion/>

Dans la même veine, voici le modèle d'organigramme de fonctionnement de la vie associative du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec qui illustre bien la gestion participative

AGA = Assemblée générale annuelle / C.A. = Conseil d'administration
C.E. = Comité exécutif / Co.Co = Comité de coordination

Le modèle de gestion adopté au RRASMQ s'apparente à un hybride des modèles de cogestion et de gestion participative. Ce qui implique des attitudes de la part de chaque personne impliquée dans les structures de l'organisme, attitudes qui sont caractérisées par l'écoute active, l'empathie et le souci d'obtenir le meilleur éclairage possible en consultant les autres.

La gestion participative :

- permet de mobiliser l'équipe et le conseil d'administration vers l'atteinte d'objectifs communs ;
- permet à un grand nombre de personnes de participer aux prises de décisions ;
- permet une vision clairement exprimée et partagée entre les personnes impliquées dans l'organisme ;
- permet un partage des valeurs et une constante remise en question des façons de faire ;
- présuppose un climat de confiance qui se crée à partir des attitudes adoptées par chaque personne.

Tiré du site internet <http://www.rrasmq.com/gestion.php> et un merci tout spécial à Mathilde Lauzier, responsable de la formation

Références :

- *Votre association personne morale sans but lucratif, Les publications du Québec*
- *Administrateurs de corporations sans but lucratif : le guide de vos droits et responsabilités, 3ème édition 2006*
- http://www.abc.ca/fr/Business_Insurance/Risk_Management/Directors_and_Officers_Liability.asp

Événements

NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC

Depuis le 21 juillet dernier, le Marché public opère dans le stationnement incitatif de Terrebonne (près de l'autoroute 25) entre 9 heures 30 et 14 heures à tous les samedis et ce, jusqu'au 23 septembre 2012.

MOBILISATION DES ACTEURS DES MOULINS DANS LE CADRE DU PARSIS

13 septembre 2012, Pavillon du Grand Coteau

Pour questions et informations, communiquer avec Robert LaGrange 450 417-7411

COCKTAIL DES BÉNÉVOLES DU 18 AVRIL DERNIER

Le 18 avril dernier avait lieu le cocktail des bénévoles dans le cadre de la semaine de l'action bénévoles afin de vous remercier pour tout le travail que vous accomplissez à travers vos organismes. Par le fait même, on vous remettait la mise à jour de la politique de filtrage des bénévoles. N'oubliez pas que la Ville offre cette enquête gratuitement pour les organismes dûment reconnus par la Ville. Vous n'avez qu'à communiquer avec votre responsable à la vie associative pour obtenir plus de détails.

Réponses au Quiz

1. Faux – Pour changer le contenu des lettres patentes, le conseil d'administration doit demander des lettres patentes supplémentaires. Les procédures habituelles, dans l'ordre, sont les suivantes :
A) Résolution – B) AGA spéciale
C) Adoption par au moins 2/3 des membres autorisant les administrateurs à demander des lettres patentes supplémentaires
D) Le C.A. dispose de 6 mois pour agir
E) S'il décide d'agir, le C.A. dépose une requête pour émission de lettres patentes supplémentaires à laquelle il joint une copie certifiée de la résolution et paie les frais exigés.
2. Vrai – Le nombre de personnes administratrices doit obligatoirement être fixé dans les lettres patentes.
3. Faux – La Loi sur les compagnies prévoit certaines règles, mais n'exige pas l'adoption de règlements généraux. Les règlements généraux d'une organisation sont, en quelque sorte, sa constitution, alors que les lettres patentes définissent la mission et les orientations. Les règlements généraux doivent toujours être à jour pour cautionner les actions des membres du conseil d'administration. Il est donc essentiel de ne pas négliger leur modification lorsque les circonstances le requièrent.
4. Vrai – En cas de divergence entre les lettres patentes et les règlements généraux d'une organisation, c'est l'acte constitutif qui prévaut selon l'article 310 du Code civil du Québec.